

Montreal le 1^{er} septembre 2006

Monsieur Dominic Perri

Président

Commission municipale sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

A/S Affaires corporatives

Direction du greffe

Division du soutien aux commissions et comités

275, rue Notre-Dame est, Bureau R-126

Montréal, Québec, H2Y 1C6

Courriel : commissions_greffe@ville.montreal.qc.ca

Objet : sélection des outils de collecte

Monsieur le Président,

Je me présente : Pierre Bruyère, directeur à l'approvisionnement et courtage, pour Sonoco Canada, à la division recyclage.

Sonoco est le principal recycleur de papier mixte au Canada (1); nous en consommons plus de 50000 tonnes par année, soit 25% de notre consommation globale. Cette matière est utilisée par nos usines de Montréal et Brantford en Ontario. Notre papier est exclusivement fabriqué de fibres recyclées.

Sonoco recycle actuellement, chaque année, plus de 7500 tonnes de carton ondulé provenant du centre de tri de la ville de Montréal. Nous possédons une vaste expérience dans le recyclage de la matière générée par la collecte sélective, dont l'origine est du Québec, de l'Ontario et des états américains voisins.

Nous appuyons la proposition de Messieurs Gravel et Leduc qui à la rencontre du 31 août dernier, ont suggéré à la commission, que la ville devrait fournir à ses citoyens, des outils selon leur type logement, soit : un bac de 64 litres (avec couvercle si possible), un rouli-bac de 240 ou 360 litres, ou le sac de plastique, plutôt que d'opter pour un outil unique sur l'ensemble du territoire.

À notre avis, pour favoriser davantage la récupération, la solution ne réside pas dans l'outil à utiliser, ni dans le mode de collecte, mais plutôt dans le contenu en fonction de sa valeur sur le marché et des coûts réels associés à sa collecte et son traitement. Sans oublier bien sûr, son impact sur l'environnement.

Comme je l'ai mentionné lors de la réunion du 31 août dernier, nous croyons que **le verre** devrait être retiré de la collecte sélective de Montréal. L'espace libéré (15 à 25%) permettrait aux citoyens de remplir leur contenant avec de la matière beaucoup plus rentable (papier, plastique, métal). De plus, pour les récupérateurs et recycleurs, le coût d'entretien des équipements serait grandement diminué, en raison des effets abrasifs du verre. Sans compter la réduction des risques d'accidents pour tous les gens qui le manipulent.

Posez-vous la question : Pourquoi recycler le verre résidentiel, si sa valeur économique est nulle ⁽²⁾ et s'il n'a pas d'impact négatif sur l'environnement ?

Si la ville de Montréal décide de récupérer le verre d'une autre façon (consigne, cloche ou autres), ou si elle décide simplement de l'éliminer à l'enfouissement, elle fera preuve de leadership et pourra compter sur l'appui de plusieurs intervenants.

Nous tenons à féliciter les initiatives d'utilisation de **sacs réutilisables** par les commerçants. Ces sacs sont une option environnementale positive et ils constituent un avantage opérationnel pour les récupérateurs et recycleurs.

S'il est possible de diminuer la présence de sacs de plastique dans la collecte sélective sans les enfouir, pourquoi ne pourrions-nous pas en faire autant avec le verre, en adoptant de nouveaux modes de consommation et de récupération.

En conclusion, nous ne favorisons pas un type de contenant plus qu'un autre. Mais par expérience, nous savons que si le sac de plastique est utilisé comme outil de collecte, il y a de fortes probabilités que nous en retrouvions un certain pourcentage dans nos ballots de papiers récupérés. Par contre, nous aimerions que la commission se questionne sur la récupération du verre.

Bien à vous,

Pierre Bruyère,
Directeur approvisionnement et courtage
Sonoco Canada

50 des seigneurs
Montréal, Québec
H3J 1X3

(1) Statistiques mensuelles de l'association des recycleurs de papier du Canada (PRA)

(2) Guide sur la collecte sélective des matières recyclables (Chamard et Associés décembre 2005)